

ON S'ABONNE :

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES.
25 centimes la ligne

RÉCLAMES.
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
20	Dim.	s. Jérôme.		☾ P. Q. le 4 à 11 h. 0' du soir.
21	Mardi.	se Véronique	Salviac.	☉ P. L. le 11, à 1 h. 48' du soir.
22	Lundi.	se Marie-Mag.	Fons, St-Céré, Gourdon.	☾ D. Q. le 18, à 3 h. 22' du soir.
23	Mercr.	s. Appollinaire	Teyssieu.	☉ N. L. le 26, à 9 h. 14' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS .RS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon).	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montrastier.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Labenque, l'Aveyron).	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque.	6 h. 30 m. du s.
	Cazals, St-Géry.	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 16 juillet 1862.

BULLETIN

Le 11 Juillet, M. Ratazzi est monté à la tribune de la chambre des députés, et au milieu du profond silence qui régnait dans toutes les parties de la salle, le ministre a fait la communication suivante :

« La chambre sait quelles sont depuis deux ans nos relations avec les autres puissances. N'ayant pas de représentant à Saint-Petersbourg, il nous était impossible d'entamer avec le gouvernement russe des négociations directes. L'Empereur des Français, qui se préoccupe toujours du bien de l'Italie, a interposé ses bons offices. Sa démarche a été couronnée de succès. Le Czar s'est déclaré disposé à recevoir une mission extraordinaire à la suite de laquelle des rapports diplomatiques réguliers seront rétablis entre les deux pays. Comme il n'y avait pas de rupture avec la Prusse, des négociations directes ont pu être entamées avec le cabinet de Berlin. Une dépêche télégraphique de notre représentant à Berlin annonce aujourd'hui que la Prusse a également reconnu le royaume d'Italie. Les documents relatifs à la reconnaissance de la Russie vont être déposés. J'espère pouvoir en dire autant dans quelques jours pour les documents relatifs à la reconnaissance de la Prusse. »

La reconnaissance du royaume d'Italie par la Russie et la Prusse devait naturellement exciter une vive irritation à Vienne. C'est ce qui a eu lieu en effet, dit notre correspondance. Les principales feuilles de l'Autriche en sont à manifester aujourd'hui, leur mauvaise humeur sur tous les tons et de toutes les manières. L'*Ost Deutsche Post*, du 11, qui suppose encore que la reconnaissance n'aura lieu qu'à certaines conditions favorables au Saint-Siège, et au maintien de l'autorité de l'Autriche en Vénétie, ne s'en montre pas moins courroucée contre les cabinets de Berlin et de Saint-Petersbourg.

Les nouvelles de Varsovie, du 3 juillet, annoncent la prochaine arrivée du Czar. On espère qu'à cette occasion l'état de siège sera levé.

L'individu qui a blessé le grand-duc Constantin aurait avoué qu'il avait également tiré sur le général Luders. — Il résulte de l'instruction judiciaire que le criminel s'appelle Jaroszinski, qu'il est âgé de 22 ans, célibataire, né dans le village de Wojciechowitch, dans le district de Sandomir, et qu'il travaillait à Varsovie depuis quatre ans. Il est compagnon tailleur et sait à

peine lire et écrire ; on croit qu'il n'avait pas de complices, et que, privé de toute instruction, il n'était pas capable de juger la portée du préjudice que son action pouvait porter en Pologne.

Le duc de Cambridge avait été désigné par S. M. la reine Victoria pour la représenter à la distribution des récompenses aux exposants. Tout le monde a regretté que le prince de Galles n'ait pas été chargé de cette mission, et on s'étonne de cette persistance systématique à éloigner de la vie publique l'héritier de la couronne.

Les nouvelles des Etats-Unis sont toujours vagues et contradictoires. Le *Constitutionnel* nous apprend que les deux seuls faits certains, c'est que l'attaque des fédéraux contre Charleston est ajournée à l'automne, et que le président Lincoln a ordonné une levée de 300,000 volontaires.

Une correspondance particulière de Saigon confirme une importante nouvelle : l'empereur Tu-Duc demanderait à traiter avec la France. Les conférences ont été ouvertes le 27 mai à bord du vaisseau le *Duperré*.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, 15 juillet.

Turin, 14 juillet.

Il y a eu à la chambre des interpellations à cause du discours de Garibaldi à Palerme.

M. Ratazzi a regretté le langage injurieux de Garibaldi envers l'Empereur Napoléon, en engageant le préfet de Palerme à s'expliquer.

Le gouvernement a pris des mesures pour empêcher toute tentative pouvant compromettre la sûreté de l'Italie.

Les journaux qui ont reproduit le discours de Garibaldi ont été saisis. Le consul de Rome à Palerme a protesté contre ce discours. On assure que le préfet de Palerme a donné sa démission. (J. de Toulouse).

Varsovie, 13 juillet.

La grande-duchesse Constantin est heureusement accouchée ce matin, à neuf heures, d'un prince qui a reçu sur les fonts baptismaux le nom de Waclaw. Ce soir, les édifices publics et beaucoup de maisons particulières ont été illuminés.

Francfort, 13 juillet.

Le duc de Saxe-Cobourg a prononcé l'allocution suivante à l'occasion de la distribution des drapeaux : « Messieurs, Il y a un an à peine, j'annonçais au

« Je le crois bien, répondit don Antonio ; la colonne ne passe pas par ici.

— Combien d'hommes de la ligne compte-t-elle ? demanda don José.

— Deux mille d'infanterie et cent-vingt de cavalerie.

— Et combien de gardes nationaux mobilisés ?

— Mille, qui brûlent tous de purger le sol aragonais de l'odieuse présence des rebelles.

— Allons les voir partir ; ils ne peuvent tarder à se mettre en marche.

— Rien ne presse ; les officiers sont encore là-dedans — et don Antonio montrait du geste l'intérieur du café — à déjeuner fort à leur aise.

— Oui, reprit don Luis, il y a d'abord don Manuel Canda, cette tête légère à qui un gai repas fait tout oublier, puis don Pablo Lagrano, cet autre fou qui s'absorbe dans son amour pour la jolie Francisca de Velillez...

— Les mauvaises langues prétendent, interrompit Antonio, que don Manuel aussi est fort épris d'elle ; et s'il pouvait supplanter l'autre...

— Pour le moment, le préféré est Lagrano ; mais nous verrons plus tard ; car, avec les femmes, il ne faut jurer de rien, et dona Francisca me paraît bien volage.

— Pourtant, dit José, elle a vingt soupçons, et personne ne fait attention à sa sœur Isabelle, qui, selon moi, la vaut bien.

— Tu as mauvais goût ; possible qu'elle soit un ange ; mais elle est par trop taciturne.

— C'est modeste.

milieu de vos plus vives acclamations la formation de la société générale du tir. Aujourd'hui que l'œuvre est réalisée, il s'agit de donner à la société sa consécration, son symbole. Le militaire jure par son drapeau. Permettez-moi de jurer, au nom de vous tous, au nom des milliers d'hommes qui, sont venus de toutes les parties de l'Allemagne, depuis les Dunes de la mer du Nord jusqu'aux Alpes Suisses ; permettez-moi de jurer par ce drapeau de rester fidèle à la patrie et de nous porter partout où elle nous appellera, en corps, prêt à la défense et exercé dans toutes les armes. Nous consacrons dans ce magnifique drapeau, œuvre de la main des femmes, confié à vous tous et à votre honneur, ce drapeau allemand qui unit des allemands. Je remets aussi ce drapeau à la ville de Francfort, actuellement ville de fête. Prenez ce drapeau et gardez-le fidèlement. »

Le duc a fait partie du cortège qui a parcouru la ville.

Vienne, 13 juillet.

Raguse, 13. — Dervisch-Pacha a attaqué, jeudi, les Monténégrins à Ostrog. Du côté des Monténégrins, on assure avoir remporté l'avantage ; mais la version turque porte que Dervisch-Pacha a chassé les Montagnards de leurs retranchements et qu'il a pu opérer, hier, sa jonction avec le corps commandé par Abdi-Pacha.

Raguse, 13 juillet.

Le 40, Dervisch-Pacha était sous Ostrog. Le 41, il a continué sa marche vers Abdi-Pacha. Le 42, un combat a eu lieu entre Abdi-Pacha et Mirkó. — Hussein-Pacha qui opérait dans le Nord-Est de la principauté, a passé la Moraccia.

Milan, 13 juillet.

Le *Journal de Vérone* conseille à l'Autriche de reconnaître le royaume d'Italie à la condition pour celui-ci de renoncer à la Vénétie.

Madrid, 12 juillet.

Rien n'est encore décidé relativement au successeur de M. Mon à l'ambassade d'Espagne à Paris. 3 0/0 intérieur 49,20.

New-York, 1^{er} juillet.

On attend avec une grande anxiété des nouvelles de l'armée de Mac-Clellan. On croit qu'une autre bataille a été livrée devant Richmond. Le président Lincoln a ordonné une nouvelle levée de 300,000 hommes. — Les fédéraux évacuent l'île James. L'attaque de Charleston est ajournée à la fin de l'été. — Le bombardement de Wicksburg par les canonniers fédéraux a commencé. La position du général fédéral Curtis dans l'Arkansas est très précaire. — A la Nouvelle-Orléans, le général Butler a modifié la formule du serment exigé des résidents étrangers, et contre laquelle avaient protesté la plupart des consuls. — M. Jefferson Davis a informé le gouvernement de Georgie que l'établissement de la conscription était absolument nécessaire au succès de la Confédération du Sud.

— Ou nullité. Voyez sa sœur : quelle gentillesse, quelle grâce séillante ! Et un regard, et une taille !

— Je le répète, Isabelle la vaut bien. Seulement, elle ignore les manèges de la coquetterie. Quant à moi, si j'avais à choisir entre elles, je ne prendrais point Francisca.

— Tu es philosophe, José.

— Il a perdu hier soir deux mille réaux à l'écarté ; de là cette humeur moraliste... mais croyez-vous que don Diégo de Velillez voie d'un bon œil Pablo rechercher sa sœur.

— Pourquoi pas ? Il l'encourage même, me semble-t-il.

— Eh ! qu'est-ce que cela lui fait, à cet égoïste ? S'inquiète-t-il d'autre chose au monde que de sa chère petite personne ?

— Il est mon ami, dit Antonio en riant, et j'aurais mauvaise grâce à médire de lui. Mais chacun sait que, plutôt que de faire un pas, il laisserait mourir son père, s'il l'avait encore.

— Et il voit en toutes choses des présages sinistres. C'est un véritable oiseau de mauvais augure ! s'écria Luis.

— Excellent moyen de mettre son égoïsme à couvert ! Quand le mal est sans remède, inutile que le médecin se donne de la peine.

— Un peu plus de charité, Antonio, reprit don José. Nous-mêmes, flâneurs et oisifs de profession, que faisons-nous dans cette vallée de larmes ?

— Nous ! nous ne sommes pas inutiles au monde. Nous faisons la réputation et la fortune d'un tailleur ; nous égayons les cercles et les bals ; nous por-

La Chambre des représentants à Washington a adopté le projet de tarif qui lui avait été soumis. Change 120 1/2. Agio sur l'or 9. Coton 38.

New-York, 2 juillet.

Le président, sur la demande des gouvernements des dix-huit Etats, va rappeler sous les armes trois cent mille volontaires de plus. — Le bruit court ici mais très-vaguement, que Richmond a été pris. — On dit encore, d'après des avis venus de Memphis, que le général confédéré Breckenridge marche vers le Nord pour attaquer Halleck. — Un autre corps confédéré aurait quitté le fort Laith (Arkansas) pour attaquer la division fédérale placée sous les ordres de Curtis.

Vienne, 14 juillet.

L'Empereur est parti hier pour Possenhosen où se trouve actuellement l'impératrice.

Toulon, 14 juillet.

Les lettres de notre escadre de Saigon confirment la nouvelle de négociations ouvertes entre l'amiral Bonard et les Annamites. C'est l'empereur Tu-Duc, qui, alarmé par l'insurrection de ses provinces, a proposé de traiter. Le premier terme de l'indemnité est déjà versé.

L'affaire dans laquelle nous avons perdu l'amiral Protet a été importante ; nos troupes ont remporté la victoire.

Londres, 14 juillet.

Saint-Thomas, 30 juin 1862. — Le gouvernement du Chili doit envoyer un ambassadeur au Mexique pour offrir à Juárez ses bons offices, afin de régler les difficultés qui existent entre lui et les puissances européennes.

La *Seine*, venant des Indes occidentales, apporte 1,479,996 dollars.

Revue des Journaux.

M. Allouy, dans son bulletin des *Débats*, fait observer que les deux parties intéressées, l'Italie et la Russie, trouveront également leur compte et leur avantage dans un acte de bonne politique.

« L'Italie, désormais reconnue par les trois plus grandes puissances de l'Europe, peut dire que sa cause est gagnée dans les conseils de la diplomatie, comme elle est gagnée depuis longtemps devant la raison et la sympathie des peuples.

» De son côté, la Russie, par le pas décisif qu'elle vient de faire dans la voie de la politique occidentale, a pris conseil de ses vrais intérêts. En reconnaissant l'Italie, en donnant ce premier gage de son alliance avec la cause des idées libérales, en abjurant ainsi les traditions de la Sainte-alliance qu'elle avait le malheur de représenter depuis cinquante ans en Europe,

tons, dans nos repas, des toast patriotiques.

— A propos, déjeuneront-ils jusqu'à ce soir?... Mais voici Pablo.

Don Pablo Lagrano, en uniforme de lieutenant de la garde nationale, sortait du café, l'air préoccupé et cherchant quelqu'un des yeux. Il s'approcha vivement de nos trois amis et leur demanda sans préambule :

« N'avez-vous pas vu don Elias ? Je lui avais donné rendez-vous ici. »

Sur leur réponse négative, Pablo s'éloigna d'un pas rapide.

« Bon, le voilà en quête d'usurier ! s'écria Antonio.

— Ce n'est pas étonnant : il fait des dépenses folles.

— Il va se ruiner.

— Oh ! son patrimoine est considérable.

— Moins que sa vanité.

— Il est joueur...

— Libertin...

— Léger et volage au possible. Vous voyez sa belle passion pour dona Francisca. Eh ! bien, je gage qu'il ne l'épousera point.

— On sait qu'une autre...

— Oui, la veuve de don Sévero...

— Bah ! il les oubliera toutes les deux au sortir de Saragosse.

— Il contera fleurette à d'autres. Il se pique d'être irrésistible.

— Il se croit pétillant d'esprit ; mais je le tiens, moi, pour un ignorant, un niais.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 16 juillet 1862.

MEURS, ET TU VERRAS (1)

IMITÉ DE L'ESPAGNOL.

N° 1.

I.

Un mouvement inusité régnait dans l'antique ville de Saragosse. La troupe et la garde nationale se mettaient en marche contre les carlistes envahisseurs de l'Aragon, et la population se portait en foule sur le passage de cette brave milice. Les uns y couraient par patriotisme, les autres par curiosité, d'autres encore pour saluer des parents, des amis qui paraient pleins de vie et d'ardeur belliqueuse, et qu'on tremblait de ne pas voir revenir. Aussi, bien des femmes pleuraient-elles, tandis que les hommes, dans leurs regards comme dans leurs discours, trahissaient pour la plupart un vif enthousiasme.

Dans une rue restée silencieuse au milieu de l'animation générale, trois jeunes gens causaient devant la porte d'un café en vogue. L'un d'eux, que nous nommerons don Luis, faisait remarquer combien les passants étaient rares.

(*) La reproduction est interdite.

elle a pris le moyen le plus efficace et le plus honorable qu'elle pût employer pour apaiser les esprits, pour améliorer sa situation intérieure et pour conjurer la crise périlleuse qu'elle traverse en ce moment. »

On lit dans le *Pays*, sous la signature de M. Lomon :

« D'après le *Nord*, le courrier de l'Indo-Chine a apporté de Saigon une nouvelle importante : Tu-Duc, ou plutôt l'Empereur d'Anam, aurait demandé la paix à l'amiral Bonard. Il abandonnerait les provinces occupées par les Français et paierait une indemnité. »

« Si cette nouvelle se confirme, il faut croire que le roi Tu-Duc a fini par connaître la vérité, malgré les précautions de ses mandarins, et qu'il a pris le seul moyen de sauver une partie de son empire. »

Le *Siècle* reconnaît qu'on doit des égards au malheur.

« Cependant, poursuit M. de la Bédollière, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer les mésaventures du parti légitimiste et cléricale : ses prédictions sont toujours démenties par les événements quand la France a entrepris d'imposer une digne aux voies ambitieuses de l'Autriche, que d'arguments a entassés ce parti pour la détourner de son but ! Quand l'ex-roi de Naples lutait dans Gaète, avec quelle persistance ses amis ont annoncé que les vaisseaux français les protégeraient à perpétuité ! Toutes les fois que le bruit s'est répandu qu'une puissance européenne allait reconnaître le royaume d'Italie, les feuilles cléricales ont soutenu que c'était invraisemblable, et pendant qu'elles criaient et qu'elles ergotaient, la reconnaissance a été prononcée. Mais aussi pourquoi se cramponnent-elles à tout ce qui est destiné à périr, aux idées que le temps emporte dans sa course, au *caput mortuum* de l'ancien régime, dont les débris sont balayés un à un par l'irrésistible souffle de la civilisation moderne ? »

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. A. de Fontaines :

« Est-ce en signe de gratitude que l'Empereur de Russie va reconnaître cette chose anglo-mazzinienne qui s'est adjugé le titre de royaume d'Italie ? On avouera du moins que, pour un souverain héréditaire, jusqu'ici roi par la grâce de Dieu, c'est pousser l'abnégation un peu loin. Certains journaux officieux proclament bien haut que cet heureux résultat est entièrement dû à l'influence de la France. Ignoreraient-ils donc que l'unité est anglaise, et que le triomphe, si toutefois triomphe il y a, n'est pas pour la nation signataire de Villafranca ? »

M. le duc de Riançey constate, dans l'*Union*, que l'intervention du gouvernement français auprès du cabinet de Saint-Petersbourg, dans l'affaire de la reconnaissance, est un acte d'une portée qui n'échappera à personne :

« Jusqu'à quel point la publicité que lui donne le *Moniteur* justifie-t-elle les bruits qui ont fortement ému les esprits, et dont le contre-coup n'est pas moins retentissant à Londres, à Vienne et à Berlin qu'à Paris ? Les rapprochements assez intimes que suppose cette intervention doivent-ils, oui ou non, aller jusqu'à une alliance, et même une alliance offensive et défensive, entre la France, la Russie et l'Italie ? »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Le *Constitutionnel* a publié sur notre situation financière, un article remarquable de M. Auguste Vitu, dont nous croyons utile de reproduire les principaux passages.

— Il a beau se friser la moustache et prendre des poses coquettes, à mon avis, il n'a ni grâce, ni distinction. »

Ces charitables propos furent interrompus par l'arrivée d'un homme de trente-cinq ans, grand, sec, aux traits anguleux, au regard et au sourire froids, à la mine sévère et presque sombre. C'était don Diégo de Velillez.

« Encore ici, messieurs ! dit-il. N'allez-vous par voir défiler la colonne ? »

— Si c'est bien notre intention, répliqua don Luis. Je suppose que vous y conduirez aussi vos dames ?

— Certes non ; j'ai aujourd'hui un spleen mortel ; le temps est mauvais.

— Allons donc, il fait un soleil qui réjouit l'âme.

— N'importe ! le temps va changer ; je suis sûr qu'il neigera dans deux heures.

— Votre calendrier n'a que de sinistres présages.

— Il neigera. Pauvre milice ! que d'épreuves l'attendent ! reprit don Diégo, d'un ton tragique.

— Don Pablo doit être au désespoir de quitter votre charmante sœur. Il était question de mariage, dit-on.

— Ma foi ! c'est bien prendre son temps pour se marier ! Je ne veux pas contrarier l'inclination de Francisca ; mais j'aure mal de cette union.

— Comment les fiancés ne s'adorent-ils pas ?

— Je crois qu'ils s'aiment ; cependant la fatalité peut vouloir que... Hier soir, Francisca a renversé la salière en prononçant le nom de Pablo.

— Ah ! et cela signifie ? demanda José, réprimant un éclat de rire.

« La discussion du budget, dit avec raison le *Constitutionnel*, a terminé avec éclat la session de 1862. Le Corps législatif, éclairé déjà par le triple rapport de sa commission, a soumis à une discussion approfondie tous les côtés de la situation financière. Les réveries économiques qui se sont produites en toute liberté dans le cours des débats, ont montré une fois de plus ce qu'il y a de chimérique dans les prétendues réformes qu'on voudrait apporter au système d'impôts le mieux étudié et le mieux équilibré qu'il y ait en Europe. Enfin, les résultats obtenus par l'heureux accord de la commission du budget et du gouvernement sont de nature à rendre la confiance aux esprits les plus facilement alarmés. Le budget supplémentaire de 1862, qui pouvait inspirer quelques appréhensions à raison des charges considérables qui pesaient sur lui, s'est soldé en équilibre, et il a même été possible d'y comprendre, au dernier moment, les crédits additionnels que les événements du Mexique ont rendus nécessaires, quant au budget de 1863, qui inaugure la mise en pratique des nouvelles règles financières, ses prévisions, fondées sur l'expérience des derniers exercices, ont fait la part des charges accidentelles et des dépenses inopinées, de façon que les événements ne puissent prendre le gouvernement au dépourvu. Les travaux utiles ont été plus largement dotés que par le passé ; et néanmoins, le chiffre de la dépense définitive présentera sur les exercices antérieurs une économie dont la commission du budget a proclamé la réalité et l'importance. L'équilibre rétabli pour le présent est assuré pour l'avenir : voilà le résultat final de la discussion du budget. »

Après avoir répondu d'une manière victorieuse à ceux qui ont contesté l'utilité de la conversion, cette nature qui nous a mis en mesure d'éviter un emprunt et d'unifier notre dette, le *Constitutionnel* ajoute :

« C'est sans plus de fondement qu'on a essayé d'inspirer des inquiétudes pour l'avenir, lorsqu'après avoir énuméré les ressources accidentelles ou temporaires qui sont comprises dans le budget extraordinaire de 1863, on a demandé comment on s'y prendrait pour suppléer à leur disparition et pour établir le budget de 1864. Désormais, il ne sera plus entrepris de travaux nouveaux que ceux pour lesquels le Corps législatif aura accordé des fonds. Tout donne à penser que la Chambre pourra continuer d'être libérale en fait de dépenses utiles ; si cependant des réductions devenaient absolument nécessaires, ce serait pour les députés, et spécialement pour les censeurs du gouvernement, l'occasion naturelle de montrer que ce beau feu pour l'économie dont ils brûlent aujourd'hui, est un feu sincère et capable de se traduire en action. »

« Le budget de 1864, puisqu'on prévoit les choses de si loin, aura d'ailleurs des ressources nouvelles dont on ne tient pas compte. Les six premiers mois de 1862 présentent déjà une augmentation d'environ 50 millions sur les recettes réalisées en 1861 ; et ce sont ces recettes de 1861 qui ont été prises pour bases des évaluations en 1863. Les recettes de 1862, si remarquables après une mauvaise récolte et une vendange médiocre, et en présence de la crise américaine, ne fissent-elles que se maintenir au même niveau au lieu de s'accroître encore, les exercices à venir trouveraient, dans le progrès réalisé du revenu public, l'équivalent des ressources temporaires qui ont servi à doter le budget extraordinaire de 1863. »

Le jugement de l'affaire de société secrète touche à sa fin. Dans son réquisitoire, M. l'avocat impérial Benoist, chargé de soutenir la prévention, a représenté les prévenus comme

— C'est un mauvais pronostic. Peut-être aussi ce départ imprévu est-il un autre avis du Ciel.

— Mais, objecta Antonio, si vous craignez que ce mariage n'est de funestes conséquences, pourquoi donc ne pas interposer votre autorité fraternelle ?

— Je m'en garderais bien ; mes sœurs sont d'âge à savoir ce qu'elles font. Moi, je puis fort bien vivre sans une chère moitié ; si elles pensent autrement, si le mariage leur sourit, c'est leur affaire ; pour elles seules seront les peines ou les joies ; cela ne me regarde en rien. Elles vivent de leur part de l'héritage paternel ; en s'établissant, elles ne peuvent m'enrichir ni m'appauvrir.

— En vérité, votre philosophie est originale !

— Au revoir ! le vent souffle ici ! dit Velillez. Et il prit le chemin de sa demeure, laissant José, Luis et Antonio échanger sur son compte des réflexions peu flatteuses. Comme, d'après les sentiments que vient de manifester don Diégo, nous devinons sans peine comment on le juge, nous n'écouterons point ces médisances, et nous irons voir ce qui se passe chez lui pendant ce temps-là.

II.

Isabelle et Francisca de Velillez, les deux sœurs de don Diégo, causaient au salon avec un jeune sous-lieutenant de garde nationale, don Manuel Calanda. Pour être plus exact, nous devrions dire que Francisca seule causait ; Isabelle silencieuse et triste, baissait la tête sur sa broderie et semblait craindre de montrer ses yeux, rougis par l'insomnie ou par les larmes.

des proscrits repoussés par la république elle-même, qui les avait déportés pour la plupart. Il les a classés en deux catégories, ceux qui ont un nom politique et qui se servent de leur intelligence pour se mettre plus habilement à couvert des investigations de la justice, à laquelle ils n'échappent pourtant pas, et ceux qu'on entraîne au mal en les employant comme de simples instruments.

M. l'avocat impérial, discutant les faits de la cause, y trouve tous les éléments qui caractérisent une véritable société secrète. Ces éléments, il les emprunte d'abord aux témoignages et ensuite à la correspondance des prévenus eux-mêmes, où leurs projets apparaissent d'une manière évidente et qui portera, dit-il, la conviction dans la conscience du tribunal.

L'audience du 14 juillet a été remplie par la défense des avocats des prévenus.

Le *Moniteur* a reçu de Londres la correspondance particulière suivante :

La fête de la distribution des médailles aux exposants à l'exposition internationale de Londres a eu lieu, le 11, avec un grand succès. Le temps était beau, l'ordonnance de la cérémonie parfaite, la musique excellente. Une foule élégante remplissait tant l'Exposition que les jardins de la société d'horticulture. La fête commença à midi durait encore à six heures du soir. Les médailles ont été décernées par le duc de Cambridge aux représentants internationaux sous un dais élevé dans les jardins, que 50,000 personnes pouvaient voir sans peine. Le cortège officiel s'est avancé ensuite dans l'exposition. Dans la nef, chaque pays avait une cour séparée, où les représentants internationaux ont remis une liste des médailles décernées, soit aux exposants, soit pour eux, à un commissaire. Dans le gros volume qui contient l'énumération des récompenses accordées par le pays, la France occupe, après l'Angleterre, la place la plus éminente.

Pour extrait : A. LAYTOU.

CHEMIN DE FER DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE

St-Céré, le 12 Juillet 1862.

« Monsieur le Rédacteur,

« La question du chemin de fer de la vallée de la Dordogne dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir vos lecteurs, va toujours grossissant et marche rapidement vers une solution satisfaisante. Depuis Bergerac jusqu'à Clermont, on s'émue, on s'agite... Les populations comprennent qu'il se fait quelque chose de sérieux dans leurs intérêts et elles attendent, confiantes dans leur droit et dans la bienveillance du gouvernement.

« Il y a quelques jours, une nombreuse assemblée composée des délégués du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne se réunissait à Argentat, sous l'ardente impulsion de l'honorable membre du conseil général du canton de Beaulieu. M. Planchard, qui a mis tout son zèle et toute son intelligence au service d'une ligne qui lui devra beaucoup, si elle réussit. Cette imposante réunion, composée de plus de 300 membres, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, propriétaires, etc... se prononçait, avec enthousiasme et énergie, pour le tracé de la vallée de la Dordogne, pour ce tracé que la nature elle-même indiquait pour relier Clermont et Bordeaux et votait une adresse à l'Empereur pour lui demander cette voie ferrée, artère principale qui, courant de l'Est à l'Ouest, traversera notre pays depuis Souillac jusqu'à Beaulieu, et nous donnera une de ces grandes lignes que bien peu ont, et qui portent la vie par tout où elles passent.

« L'adresse votée à Argentat a été présentée à S. M. à Clermont, et les paroles du Souverain

« Les deux sœurs étaient à la fois fort ressemblantes de taille et de visage et très-différentes l'une et l'autre. Toutes deux avaient de grands yeux noirs veloutés, de cheveux brillants comme le jais, de longs cils soyeux, des lèvres vermeilles, des dents blanches et la peau légèrement brune, mais unie et satinée. Leurs mains et leurs pieds étaient fort petits, leur taille d'une souplesse et d'une grâce indicibles. Mais la physionomie de Francisca avait quelque chose d'espiègle, de mutin ; celle d'Isabelle était noble et sérieuse ; l'une riait à tous propos et montrait sans cesse les perles de sa jolie bouche, l'autre souriait de temps à autre avec mélancolie ; le regard de la première pétillait, celui de la seconde était voilé, et tandis que l'émotion, la contrariété, l'impatience, coloraient d'une vive rougeur les joues de l'aînée, le visage de la cadette semblait pâli par un chagrin secret.

Don Manuel dévorait des yeux Francisca et ne paraissait pas voir Isabelle, qui, absorbée d'ailleurs dans d'autres pensées, prêtait peu d'attention au dialogue de sa sœur et du jeune homme.

« Pablo tarde bien ! disait Francisca.

« Heureux Pablo ! répliquait Manuel avec un soupir. Je donnerais dix ans de ma vie pour être l'objet de cette tendre inquiétude.

— Je vous en prie, don Manuel, laissez ce badinage.

— Ce badinage ? quand je souffre le martyr, quand j'ai le cœur brisé du bonheur de mon rival !

— A quoi bon toutes ces plaintes ? Vous savez bien que je ne suis plus libre.

sont venues donner de l'espoir à tous ceux qui s'intéressent à un projet qui était, il y a encore quelques jours, dans l'ombre, et qu'il a suffi de quelques hommes intelligents pour faire surgir.

C'est que le chemin de la vallée de la Dordogne n'est pas une ligne ordinaire, et on n'a qu'à jeter les yeux sur la carte pour en comprendre toute l'importance. Partant de Bergerac, cette voie couperait le chemin de Brive à Figeac, à St.-Denis et filerait sur Clermont, en suivant toujours la Dordogne, et desservant sur son passage des pays riches en produits agricoles et en produits houillers... Ce serait d'abord la seule, la grande ligne entre Bordeaux et Clermont, mais ce serait aussi la voie la plus courte entre l'Océan et la Méditerranée ; venant de Bordeaux, les produits de l'Océan arriveraient jusqu'à St.-Denis, prendraient la route de Figeac, descendraient vers Rodez, et de là à Marseille. Ces considérations ont vivement frappé l'esprit de l'Empereur et sont pour nous un grande chance de succès.

Elles doivent être aussi pour notre département un grave motif pour prendre chaudement la question à cœur et pour apporter son contingent d'action à la masse qui se forme. Déjà, quelques comités cantonnaires sont créés, et notamment celui de St.-Céré ; des pétitions vont bientôt circuler et se couvrir de signatures, des votes vont être émis, des vœux formulés... Nous ne resterons pas dans l'inaction et il faut espérer que nos démarches ne seront pas perdues.

Votre journal qui sait si bien soutenir tous les intérêts du département, voudra bien, j'en ai la ferme conviction, nous donner l'hospitalité dans ses colonnes et nous prêter une publicité dont nous avons besoin. Il fera un acte de dévouement dont nous lui saurons gré, et il aidera, lui aussi, à la réussite d'une œuvre à laquelle tout le pays est intéressé.

Prochainement, si vous le permettez, je m'entendrai un peu plus longuement sur cette question et je vous transmettrai quelques documents que vous trouverez peut-être intéressants.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma sincère considération.

OCT. DE COLOMB.

Membre du Conseil d'arrondissement pour le canton de St.-Céré.

Chronique locale.

S. Exc. M. le Ministre des travaux publics, par une décision du 14 juillet courant, vient d'attacher M. Montaut, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, de 2^e classe, au service spécial de la navigation du Lot.

Un arrêté préfectoral, en date du 14 juillet, inséré au n° 874 du Recueil des actes administratifs, fixe au dimanche, 3 août prochain, l'ouverture de la session ordinaire d'août des conseils municipaux et la clôture au mardi, 12 du même mois.

— Le même n° contient un arrêté de M. le Préfet qui, en raison de l'augmentation des droits de timbre, élève le coût du commandement pour les poursuites en matière de contributions directes, à 1 fr. 20 c. au lieu du prix de 1 fr., auquel il était fixé dans le tarif général arrêté le 1^{er} mars 1862.

M. le comte Murat, notre honorable député, est arrivé à Cahors, dimanche au soir. Il est descendu chez M. le marquis Du Tillet, son beau-frère. Hier, mardi, M. le Comte est parti pour Labastide-Murat. — Si nous sommes bien informés, M. le Comte ne tardera pas à revenir à Cahors.

Lundi matin, 14 juillet, à 9 heures 1/2, les deux rosières choisies par la Commission mu-

— Alors, rendez-moi du moins ma liberté perdue.
— Reprenez-la ; je ne m'y oppose point.
— Méchante ! vous vous moquez de moi.
— Nullement.
— Si vous me refusez un mot de consolation, je me fais tuer à la première bataille.
— Un mot de consolation, dites-vous ? Soit ! je souhaite, don Manuel, et de toute mon âme, que Dieu veille sur vos jours, qu'il vous ramène sain et sauf et couvert de gloire.
— On souhaite ces choses-là au premier venu.
— Mais d'une autre manière ; croyez-moi, je vous aime... comme un ami.
— Pourquoi pas autrement !
— Parce que je ne m'appartiens plus.
— Et... sans cela ?...
— Vous êtes trop pressant dans vos questions ; vous m'embarrassez.
— Oh ! dites, si ce n'était pas lui que vous aimiez, serait-ce ?
— Oui, ce serait vous, répondit-elle, mi-sérieux, mi-badin.
— Et comment voulez-vous, Francisca, que je ne le déteste point après un pareil aveu ?
— Assez sur ce sujet. C'est mal agir que de tenir pareil langage à la fiancée d'un ami.

BRETON DE LOS HERREROS.

(La suite au prochain numéro.)

nicipale pour recevoir la dot consacrée par le testament de M. Valette Armand, se rendaient à l'Hôtel-de-Ville pour la célébration de leur mariage. Le choix de la municipalité avait porté, cette année, sur M^{lles} Marie Bédue et Catherine Layton.

On annonce que la ligne de Périgueux à Figeac sera livrée au public dans le courant du mois d'août prochain. La pose des rails est faite sur une grande partie de la voie.

La soirée d'hier a été très-pluvieuse, à diverses reprises c'étaient de véritables torrents, mêlés de quelques grêlons, qui fondaient sur la ville, accompagnés d'éclairs et de coups de tonnerre. L'orage de mardi aura été très-favorable aux récoltes, qui commencent à souffrir de la sécheresse.

Ce matin, à sept heures, avait lieu au Pensionnat des Dames de Neuvers une intéressante cérémonie. Mgr. l'Evêque administrait le Sacrement de la Confirmation aux élèves de cette Pension, qui, quelques jours avant, avaient fait leur première communion. — Après la cérémonie, Mgr a été accompagné à son palais par le pensionnat. — Ce soir, après vêpres, ont été reçues de la congrégation du scapulaire les élèves qui n'en faisaient pas encore partie.

EXÉCUTION D'AFAX.

Notre correspondant de Gramat nous adresse sur les derniers moments du malheureux Afaux des détails très-circumstanciés. — Jusqu'ici, tous les comptes-rendus s'étaient tus sur l'aveu qu'Afaux a fait de son crime quelques instants avant sa mort. Nos lecteurs trouveront cet aveu dans les nouveaux détails que nous publions :

Mercredi dernier, 9 juillet, dès le jour, une foule considérable accourue de toutes les localités voisines, occupait la rue que le condamné devait traverser pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville où il devait être déposé jusqu'à sa dernière heure.

A quatre heures quarante minutes, la voiture escortée par la brigade de gendarmerie de Labastide-Murat, fendant lentement la foule, s'arrêtait devant la porte de l'Hôtel-de-Ville et Afaux, accompagné de son vénérable aumônier, était conduit dans une salle destinée à le recevoir.

Pendant son court séjour, il a montré la plus grande résignation. Sur sa prière ses mains ont été déliées. M. le commissaire de police s'étant empressé de lui demander s'il désirait manger, il a répondu : « Je vous remercie, c'est inutile, j'ai trop peu de temps à vivre ; mais je prendrais un verre de liqueur, mon estomac est faible. » Il a ensuite demandé si l'échafaud était dressé sur le champ de foire. Sur la réponse affirmative de M. le commissaire de police, il a répondu : *Cela m'est égal.* Et comme on lui demandait s'il voulait une voiture, il a refusé en disant qu'il *aurait le courage d'y aller à pied* et il a ajouté : *je n'ai pas peur, je suis disposé à mourir, j'ai fait le péché, je dois l'expier.*

M. l'aumônier, constamment à son côté, lui prodiguait ses exhortations. Afaux baisait souvent et avec ferveur, le crucifix qu'il lui présentait.

A cinq heures quarante-cinq minutes, les exécuteurs s'étant présentés pour lui faire la toilette des condamnés, il a quitté sa veste et son gilet de laine, et après les avoir pliés, il a appelé la femme du concierge et les lui a remis en lui disant : *Je vous prie de faire remettre ce paquet à ma femme.* Il a ensuite subi, debout et avec un calme parfait cette terrible opération, après avoir accepté un autre verre d'eau-de-vie qui lui était offert. Les exécuteurs voulant lui enlever le scapulaire et la médaille dont les cordons pouvaient gêner leur travail, il s'est adressé à M. l'aumônier en lui disant : « Faites qu'on me laisse ces objets qui me sont si chers ; je tiens à les garder comme un dernier souvenir de vos bontés pour moi. » Pendant l'opération, il disait aux exécuteurs : « Il me fait moins de peine à moi de mourir qu'à vous de remplir votre devoir, surtout s'il m'est permis de partager la confiance de M. l'aumônier dans la miséricorde de Dieu »

Son courage n'a pas faibli un instant, et ce calme qui jusqu'après sa condamnation n'a été qu'un cynisme révoltant, paraissait à son dernier moment l'expression du repentir et de la foi chrétienne. M. l'aumônier a été heureux de dire aux personnes qui l'entouraient qu'il avait accompli sa pénible mission par sa docilité et ses marques de repentir.

Les préparatifs terminés Afaux s'est acheminé vers le lieu du supplice malgré son émotion visible.

Arrivé au pied de l'échafaud, il s'est mis à genoux à côté de M. l'aumônier, et après une

courte prière il a gravi à sa suite et avec une énergie nouvelle les marches du fatal instrument. Là, en présence d'une foule compacte et dont l'émotion se traduisait déjà par des cris, il a baisé une dernière fois le crucifix et a remercié M. l'aumônier.

Quelques secondes après, un bruit lugubre et précipité annonçait à la foule consternée que la justice des hommes était satisfaite.

Au même instant, six heures sonnaient à l'horloge de la ville.

Le Moniteur publie le décret suivant :

Art. 1^{er}. A partir du 1^{er} novembre 1862, nul ne pourra obtenir le grade de docteur en médecine ou le titre d'officier de santé s'il n'a suivi pendant le temps ci-après fixé, comme élève stagiaire, en se conformant aux dispositions d'ordre intérieur déterminées par les administrations des hospices, le service d'un des hopitaux placés près la faculté où l'école préparatoire où il prend ses inscriptions.

Art. 2. Dans les facultés de médecine, le stage prescrit par l'article précédent commencera, pour les aspirants au doctorat, après la huitième inscription validée, et se continuera jusqu'à la seizième inclusivement ; pour les aspirants au titre d'officier de santé, il commencera après la quatrième inscription validée, et se continuera jusqu'à la douzième inclusivement.

Dans les écoles préparatoires, le stage commencera pour les uns comme pour les autres après la quatrième inscription validée, et se continuera jusqu'à la quatorzième inclusivement.

Art. 3. Les élèves en médecine des écoles préparatoires qui passeront dans une faculté seront soumis, pendant le temps où ils achèveront leurs études, aux conditions de stage imposées pour la même période aux élèves des facultés, quel que soit d'ailleurs le temps de stage qu'ils aient déjà accompli près l'école d'où ils sortent.

Art. 4. Les inscriptions prises pendant l'accomplissement du stage ne seront délivrées, soit dans les facultés, soit dans les écoles préparatoires, que sur l'attestation du chef de service et du directeur de l'hospice, constatant que l'élève a rempli avec assiduité, pendant le trimestre expiré, les fonctions auxquelles il aura été appelé pour le service des malades.

Art. 5. Les élèves des facultés qui auront obtenu au concours le titre d'externe ou d'internes dans un hôpital seront toujours admis à faire compter la durée de leurs services en cette qualité pour un temps équivalent de stage.

Il en sera de même pour les élèves des écoles préparatoires en ce qui concerne exclusivement le stage qu'ils doivent accomplir près les écoles. Les élèves externes ou internes seront tenus, comme les élèves stagiaires, de justifier de leur assiduité dans les hôpitaux par des certificats trimestriels délivrés en la forme indiquée en l'art. 4.

Art. 6. Les aspirants au doctorat en médecine doivent, à moins de motifs graves, dont le ministre sera seul juge, subir consécutivement les cinq examens de fin d'études et la thèse devant la faculté où ils ont pris leurs deux dernières inscriptions, et près laquelle, par conséquent, ils auront terminé leur stage.

Art. 7. Un arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes déterminera ultérieurement les dispositions réglementaires propres à assurer l'exécution du présent décret.

Art. 8. Notre ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Fontainebleau, le 18 juin 1862.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

ROULAND.

La Patrie fait, au sujet des livrets agricoles, les réflexions suivantes qui auront l'approbation générale :

« Le sénat, dans une de ses dernières séances, a renvoyé au ministre de l'agriculture une pétition demandant que la loi du 22 juillet 1854, sur les livrets d'ouvriers, soit rendue applicable aux domestiques et aux valets de ferme.

« Cette question est agitée depuis longtemps. Des comices agricoles, des sociétés d'agriculture ont réclamé l'obligation du livret pour les ouvriers agricoles. Vingt-quatre conseils généraux, en 1859, et trente en 1860, ont émis le vœu que cette mesure fût enfin mise à exécution. C'est qu'il s'agit, en effet, de donner satisfaction à un besoin universellement senti dans les pays agricoles.

« Il est facile de comprendre de quel intérêt il serait, lorsque des ouvriers ou des domestiques qui s'occupent des travaux de la terre viennent engager leurs services dans les

exploitations rurales, qu'on pût savoir, par la représentation de leur livret, d'où ils viennent et quel a été leur dernier maître. A quels graves et sérieux inconvénients ne donne pas lieu ce défaut de contrôle ! Un livret exactement tenu permettrait non seulement aux propriétaires, fermiers ou cultivateurs, de s'en remettre moins souvent au hasard pour le choix des ouvriers qu'ils emploient, mais ce livret serait encore, pour les ouvriers eux-mêmes, la première et la plus utile des recommandations.

« La loi du 22 juin 1854 et le décret du 30 avril 1855 rendent le livret obligatoire pour tous les ouvriers « attachés aux manufactures, fabriques, usines, mines, minières, chantiers, ateliers et aux établissements industriels ; » pourquoi les ouvriers attachés à l'atelier de la terre seraient-ils, par exception, dispensés du livret, et pourquoi l'agriculture serait-elle privée, sous ce rapport, d'une garantie que la loi a voulu donner à l'industrie ?

« Ce sujet, dont l'importance peut, au premier abord, paraître secondaire, n'en est pas moins digne de l'attention la plus sérieuse du gouvernement. Il ne s'agit de rien moins que d'un notable service à rendre à l'agriculture. Ce service serait d'autant plus complet que la sanction pénale des obligations imposées par la loi de 1854 aux chefs d'établissements et aux ouvriers serait étendue aux domestiques et valets de ferme qui, soumis à la condition du livret, ne la rempliraient pas, et aux chefs d'exploitations rurales qui emploieraient des ouvriers dépourvus de livret ou n'inscriraient pas avec soin les mentions prescrites.

« Nous souhaitons donc que le double renvoi aux ministres compétents de la pétition qui nous occupe détermine l'administration à prendre en considération les vœux que l'agriculture, par l'organe de ses représentants les plus autorisés, ne cesse de faire entendre depuis plusieurs années sur la nécessité de rendre commune aux domestiques et aux valets de ferme la loi sur les livrets d'ouvriers. »

Pour la chronique locale : A. LAYTON.

Départements.

Aisne. — Un Concours d'Orphéons, organisé par les soins d'une Commission locale, à l'occasion d'une fête vraiment patriotique, celle de Jean de La Fontaine, a été ouvert à Château-Thierry, le 29 juin dernier. MM. Viard, sous-préfet de Château-Thierry et président de l'Orphéon de la ville, Gautrot, aîné, l'un de nos plus érudits facteurs d'instruments de musique, Donnins, directeur, et Morlot, secrétaire de l'Orphéon, avaient été les ordonnateurs de cette solennité ; et c'est à eux que le succès moral et musical en revient. — Le Concours a été présidé par MM. Clapissou, membre de l'Institut, François Delsarte, Dauverné, professeur au Conservatoire. D'ailleurs, les journalistes de la capitale, conviés à cette réjouissance locale et nationale, ont présenté une éclatante diversité de noms et de caractères au cordial et brillant dîner de M. le Sous-Préfet, au banquet offert par les autorités municipales, à la distribution des prix, au punch des sociétés chorales et au feu d'artifice.

Après avoir défilé, bannières en tête, devant les membres du Jury, les Autorités municipales et préfectorales, les Sociétés se sont rendues aux salles des concours.

Nous sommes heureux de reproduire textuellement le discours prononcé par M. le Préfet de Laon, à la distribution des prix.

« Messieurs,

« La ville de Château-Thierry, en instituant cette solennité en l'honneur de La Fontaine, l'un de pères de notre langue, le poète le plus philosophe du grand siècle, a obéi à un instinct national en même temps qu'elle rendait hommage au plus célèbre de ses enfants. Elle était sous l'empire de cette idée féconde que le culte des grands hommes est le ressort le plus puissant des civilisations, et que c'est en rendant aux hommes d'élite du passé le tribut d'admiration et de reconnaissance qui leur est dû, qu'on prépare la voie aux illustrations de l'avenir.

« Lorsqu'un peuple comprend cette pensée, quand son imagination s'allume au souvenir des gloires éteintes, quand son cœur leur a consacré une religion, on peut dire qu'il a la plénitude de ses forces viriles et qu'il n'a pas dégénéré de ces ancêtres.

« A ce point de vue, Messieurs, la France est loin de sa période de décadence, car elle sent profondément les liens qui l'unissent à ceux qui ont si puissamment contribué aux splendeurs de son histoire.

« Ses enfants n'ont pas dégénéré, et ils ont gravé dans leur âme les nobles exemples de leurs aïeux, en prouvant sur tous les champs de bataille comme dans toutes les arènes pacifiques, qu'ils sont les dignes héritiers de ces générations non interrompues de guerriers, de poètes, d'artistes, dont les fertiles travaux ont jeté tant d'éclat sur la patrie commune.

« Et si je voulais chercher une preuve manifeste de l'existence de ce sentiment de vénération pour les grands hommes, où la trouverai-je plus évidente, Messieurs, que dans cet empressement qui vous réunit autour de la statue du fabuliste ?

« Partis des divers points de l'horizon, vous vous êtes rencontrés dans cette vallée délicieuse, au pied de ces ruines pittoresques, débris d'un âge plein d'enseignement, et

vos chants et vos concerts harmonieux ont été le plus bel ornement de cette fête patriotique. La musique, par vos mains est venue parer la poésie de fleurs, et montrer qu'elle est descendue, pour l'agrandir et l'améliorer, dans les entrailles même de la population.

« Aussi, Messieurs, l'Empereur qui a l'intelligence supérieure de toutes les grandes et belles choses, a-t-il voulu s'associer à cette manifestation. Il a donné l'ordre que des médailles vous fussent distribuées afin d'encourager vos associations si dignes d'intérêt et de favoriser leur développement.

« Des voix plus autorisées que la mienne vous ont fait comprendre le bien moral immense que peut produire l'étude de la musique, et votre expérience vous a appris qu'elle rendait l'homme meilleur en élevant son cœur et son intelligence, et en lui enseignant à substituer les jouissances de l'âme aux plaisirs matériels du corps ; vous êtes à cet égard dans la meilleure des voies, et je ne puis rien ajouter aux conseils de vos dignes maîtres.

« Toutefois, qu'il me soit permis de désirer que votre exemple soit suivi, que vos associations se généralisent, car elles ne seront pas une des institutions les moins dignes d'intérêt de ce règne glorieux qui a déjà produit tant de merveilles, merveilles que La Fontaine eût célébrées s'il lui avait été donné de les contempler, il avait assez de patriotisme pour les comprendre, assez de génie pour les chanter.

« Et maintenant, Messieurs, venez recevoir ces primes si noblement gagnées. Elles ont cette fois une sérieuse valeur, car elles sont relevées par la ténacité de la lutte, par l'éminente destination des illustres maîtres qui les ont décernées, et par les mains augustes qui les ont offertes. »

Pour la chronique départementale, A. LAYTON.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Turin, 11 juillet.

Chambre des députés. — Le ministre des affaires étrangères fait à la chambre la communication de la reconnaissance du royaume d'Italie par la Russie.

Le ministre annonce ensuite les fiançailles de la princesse Pie avec le roi de Portugal. L'Italie, dit-il, prend place parmi les puissances de premier ordre. Elle saura répondre à l'attente universelle. Elle sera un puissant instrument de liberté et de civilisation.

Ces paroles sont accueillies par de vifs applaudissements.

Le ministre des finances présente un projet de loi fixant à 500,000 fr. la dotation de la princesse Pie.

La chambre vote l'urgence et nomme une députation chargée de féliciter le roi d'Italie.

Turin, 12 juillet.

L'adresse de la chambre au roi Victor-Emmanuel, à l'occasion du mariage de la princesse Pie, s'exprime ainsi :

« Par cette heureuse alliance de famille, le roi et l'Italie donnent un gage d'affection à une dynastie et à un peuple qui furent nos amis fidèles pendant les jours d'adversité et qui saluèrent les premiers le réveil de l'Italie. La fille d'un roi et d'un peuple qui ont enseigné au monde comment se forment les grandes nations sera, sur le trône, la digne compagne d'un prince aux vertus duquel rendent hommage l'affection de son peuple et le respect des nations civilisées. Cette heureuse union est le présage des glorieuses destinées qui attendent la civilisation latine renaissante. » (Havas.)

RUSSIE.

On écrit de Saint-Petersbourg, 10 juillet :

« Les officiers d'un régiment de la garde sont, dit-on, compromis dans une société secrète dont le but était d'éclairer les soldats sur le despotisme du gouvernement, les droits de la nation, etc. »

« La reconnaissance du royaume d'Italie a été vue ici avec beaucoup de plaisir. C'est encore une preuve que la Russie, après s'être dégagée des obligations que lui imposait la sainte alliance, ne se considère pas plus liée par les traités de 1815 que l'Autriche qui s'est annexée la république de Cracovie malgré ces mêmes traités. Je ne crois pas que le prix de cette reconnaissance pèse sur les destinées de la Pologne ou de la Finlande ; mais je crois par contre que la Russie ne sera pas isolée dans la question d'Orient.

« Le gouvernement est toujours à la recherche des incendiaires ; en même temps il prépare des réformes et se dispose à ouvrir les universités.

« Les nouvelles sur l'œuvre de l'émancipation des paysans sont plus rassurantes. L'espoir d'obtenir une Constitution le jour de la fête millénaire absorbe tous les esprits et contient même les plus impatients. » (Havas.)

AMÉRIQUE.

New-York, 1^{er} juillet.

On a une grande inquiétude au sujet du général Mac-Clellan.

On croit qu'une grande bataille a été livrée devant Richmond.

Le président Lincoln a ordonné une nouvelle levée de trois cent mille hommes.

Les fédéraux ont évacué l'île James.

L'attaque de Charleston est suspendue pendant l'été.

Le bombardement de Wichburg est commencé.

La position du général fédéral Curtis dans l'Arkansas est très-précaire.

La chambre des représentants a adopté le projet du nouveau tarif. (Havas.)

Pour extrait : A. LAYTON.

Paris.

15 juillet.

S. M. l'Impératrice a visité dimanche dernier le grand hôtel de la Paix. S. M. a été reçue par M. Emile Péreire, M. Armand, architecte, et M. Pasquier, directeur; la magnifique salle à manger, les salons et les appartements n'ont pas seuls fixé l'attention de S. M. qui a voulu examiner toutes les parties du service, même les cuisines et les caves. Cette visite a duré plus d'une heure.

— La *Patrie* annonce qu'il est probable qu'une entrevue aura lieu, vers les premiers jours de septembre prochain, entre LL. MM. l'empereur des Français, l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Le lieu où doivent se réunir les trois souverains ne serait pas encore définitivement fixé.

— Un conseil de ministres a été tenu hier au ministère d'Etat.

— M. Thouvenel est arrivé hier matin à Paris, revenant de Londres.

— Un certain nombre d'officiers désignés pour se rendre au Mexique, ont été autorisés à se munir de chevaux dans le 4^e régiment de chasseurs, en garnison à Provins. Par ordre de l'autorité militaire supérieure, ces chevaux viennent d'être dirigés sur l'école de dressage de Paris, où ils resteront en subsistance jusqu'au départ de ces officiers pour leur destination.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

On a découvert récemment, dit la *Gazette de Madrid*, un précieux manuscrit de la vie et des hauts faits de Charles-Quint écrit par lui-même. On savait depuis longtemps que S. M. Impériale, à l'instar de César, avait été l'historien de ses propres exploits; mais on croyait que son travail avait été perdu ou brûlé par Philippe II. Ce précieux ouvrage, qui, par bonheur vient d'être retrouvé ne tardera pas à être livré à l'impression.

SOUSCRIPTION AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT.

CHEMINS DE FER DES CHARENTES

CONCESSIONNAIRES : MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, banquiers, à Paris, rue de Provence, 50.

Subvention de l'Etat, 20,495,000 fr.

Emission de 50,000 actions de 500 francs.

IMPORTANCE DU RÉSEAU.

Le réseau se compose de lignes suivantes :

- 1^o Concession définitive : Napoléon-Vendée à La Rochelle, Rochefort à Saintes, Saintes à Coutras, Saintes à Angoulême. 289 kilom.
- 2^o Concession éventuelle de la ligne d'Angoulême à Limoges, conformément au cahier des charges, et dans les conditions de la loi du 11 juin 1842. 140 kilom.

SITUATION ET ÉLÉMENTS DE TRAFIC DU RÉSEAU.

Il relie directement, d'une part, quatre grands ports, Nantes, La Rochelle, Rochefort et Bordeaux, en ménageant entre les deux points extrêmes, Nantes et Bordeaux, une diminution de parcours de 200 kilomètres. D'autre part, il met en communication directe, par la ligne de Saintes à Angoulême, et plus tard à Limoges, le centre de la France avec l'Océan. Son tracé indique déjà un grand chemin transversal, dont l'extrémité aboutissant à Lyon, amènera, par la ligne la plus courte, dans la direction de l'est à l'ouest tout le commerce de la Suisse, de l'Allemagne et du Piémont.

Les départements qu'il traverse (Charente, Charente-Inférieure, Vendée, Loire-Inférieure, Gironde, Dordogne et Haute-Vienne) sont classés parmi les plus riches.

COUT KILOMÉTRIQUE.

Les ingénieurs de l'Etat ont évalué le coût des chemins des Charentes (289 kil.) à 64,400,000.

Soit par kil. 221.500
La subvention de l'Etat s'élevant à 20,495,000 fr., soit le tiers de la dépense,

représenté par kil. 74.000

Reste à la charge de la Compagnie

seulement. 450.500

Or, en France, le coût du kilomètre a été, d'après les statistiques officielles, de 401,000 fr., qu'il faut réduire à 291,000 fr., eu égard à la subvention de l'Etat, qui a été jusqu'ici du quart seulement de la dépense.

ÉVALUATION DU REVENU.

Les constatations officielles du trafic sur les lignes des Charentes par les ingénieurs de l'Etat assurent un revenu moyen de 49,000 fr. par kilomètre, soit pour le réseau entier. 5.491.000 fr.
Frais d'exploitation à 45 0/0 2.470.950

il reste net. 3.020.050 fr.
soit 34,71 par action de 500 fr., ou 7 0/0 dès le début de l'exploitation.

Or, si l'on considère que, d'une part, le coût des lignes des Charentes ne sera que moitié du coût moyen des autres chemins, et que, d'autre part, les départements qu'elles traversent leur assurent un trafic supérieur au trafic moyen des autres lignes (net 27,807 fr.), on arrive à cette conséquence forcée que les lignes des Charentes doivent réaliser, dans un avenir prochain, des bénéfices dont l'évaluation la plus modeste assure au capital engagé un revenu d'au moins 48 0/0.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Il sera versé 400 fr. en souscrivant; Et 400 fr., à la répartition qui aura lieu, au prorata des demandes, sous le contrôle du gouvernement.

Les versements complémentaires seront appelés par le Conseil d'administration, à des époques qui seront fixées au fur et à mesure des besoins des travaux.

Les sommes versées jouiront, pendant la durée des travaux, d'un intérêt de 5 0/0 qui sera payé par semestre, au siège de la Compagnie et chez les banquiers correspondants.

En cas de retard de paiement, le débiteur sera passible d'un intérêt de 5 0/0.

A la répartition, il sera délivré au souscripteur un récépissé nominatif constatant les deux premiers versements.

La souscription sera ouverte le 14 juillet et close le 28.

On souscrit à Paris : chez MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, banquiers, rue de Provence, 50.

On peut verser dans toutes les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. les fils de Guilhou jeune. Leur adresser les récépissés de versement.

LES FILS DE GUILHOU JEUNE.

— Plusieurs sœurs de charité, venant de divers points de la France, ont récemment traversé Lyon, se rendant, sur leur demande expresse, à Marseille, où elles s'embarqueront pour le Mexique, afin d'y prendre soin des militaires blessés et des malades du corps expéditionnaire. Une de ces religieuses, âgée d'environ cinquante ans, porte la croix de la Légion d'Honneur et la Médaille militaire, qui lui ont été décernées en Crimée. (Courr. de Lyon.)

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

La récolte des céréales est terminée dans le midi de la France; elle est commencée dans le Maconnais, aux environs de Lyon et dans l'Aude; on estime qu'elle sera retardée jusqu'aux premiers jours d'août, dans nos pays de grande production.

La hausse a continué, cette semaine, à la halle de Paris et sur la plupart de nos marchés de l'intérieur. Elle peut être évaluée pour les blés de 1 à 1-50 par sac de 120 kil.; pour les farines de 2 à 3 fr. par 157 kil. On cote les blés de 38 à 38-50; les farines de 60 à 66 fr.

Marseille a reçu, pendant ces derniers jours, 76,577 hectolitres; les affaires sont non moins actives sur cette place qu'à Havre. Bordeaux voit également son stock diminuer, et il en est de même de Nantes, où l'Angleterre achète, de préférence, des farines, françaises de bonne qualité. Bref, dans l'est comme dans l'ouest et dans le nord, l'approvisionnement est médiocre et les demandes nombreuses; la hausse qui a eu lieu, hier, sur nos principaux marchés, vient à l'appui de cette assertion.

A l'étranger, on est plus calme, la Belgique et l'Angleterre se plaignent de l'état de leurs récoltes; les avis de la Suisse et des contrées danubiennes sont meilleures; ceux de la Russie moins favorables. En Pologne, au contraire, la récolte donne de belles espérances.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les vins éprouvent également un mouvement ascensionnel assez vif, les produits de 1861 surtout, ceux de 1860 restent à peu près délaissés. Quelques jours de soleil seraient aussi précieux pour nos vignobles que pour nos champs. Puisse la Providence nous les accorder enfin!

VILLE DE CAHORS.

TAXE DU PAIN. — 25 juin 1862.

1^{re} qualité 37 c., 2^e qualité 34 c., 3^e qualité 32 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 13°; 2^e catégorie, 1^{er} 05°.

Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95°; 2^e catég., 85°.

Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 30°; 2^e catégorie, 1^{er} 20°.

Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 25°; 2^e catégorie 1^{er} 15°.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 13 juillet 1862.

12 Versements dont 3 nouveaux. 1,006' »
12 Remboursements dont 1 pour solde. 3,179 21

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

14 juillet 1862.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	68 50	» 20	» »
3 pour 150 (nouveau) ..	68 55	» 20	» »
4 1/2 pour 100	97 25	» »	» 25
Obligations du Trésor ..	452 50	» »	» »
Banque de France	3150	» 2 50	» »

15 juillet.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	68 55	» 05	» »
3 pour 100 (nouveau) ..	» »	» »	» »
4 1/2 pour 100	97	» »	» 25

16 juillet.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	68 45	» »	» 10
3 pour 100 (nouveau) ..	» »	» »	» »
4 1/2 pour 100	97 15	» 45	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

12 juillet. Didié (Emile-Eugène).
15 — Pécol (Louise-Joséphine).
16 — Agié (Paul).

Mariages.

14 — Gaubert (Jean), cultivateur, et Bédudé (Marie), sans profession.
14 — Delmas (Géraud), pêcheur, et Laytou (Catherine), sans profession.

Décès.

13 — Dilhae (Jeanne-Julie), sans prof. 42 ans.
14 — Bénech (Guillaumette-Louise), repasseuse, 22 ans.
14 — Célarie (Guillaumette), prop. 78 ans.
15 — Lassale (Marie), boulangère, 82 ans.
15 — Constans (Pierre), cultivateur, 76 ans.

Théâtre de Cahors.

Jeudi, 17 juillet 1862,

LE DOMINO NOIR

Opéra-Comique en 3 actes;

LA CORDE SENSIBLE

Vaudeville en un acte;

EDGARD ET SA BONNE

Vaudeville en un acte.

Ordre du Spectacle : *Edgard et sa Bonne; Le Domino noir; La Corde sensible.*

Les portes et les bureaux seront ouverts à 7 heures. — On commencera à 8 heures.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

ENTREPRISE RAMOND, BRUSIDOU ET C^o.

Nouveau Service

DE CAHORS A TOULOUSE

et retour.

Départ de Cahors pour Toulouse 10 heures du soir.

Départ de Toulouse pour Cahors 6 heures du matin.

Bureau : à Cahors, sur les Fossés, chez M. DUMEAU, marchand chapelier.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

Une des branches les plus intéressantes de la science médicale à la portée

DES GENS DU MONDE

Traité pratique des Maladies urinaires

Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme.

8^{me} édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE.

Par le Dr JOZAN, profess. spécial de pathologie uro-génitale, 182, r. de Rivoli.

Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre.

Stérilité. Débilité. Pertes. Maladies des femmes. Traitement. Préservatifs.

Prix : 5 fr.; poste, 6 fr. sous doub. envel., chez l'auteur Dr JOZAN, 182, r. de Rivoli.

MASSON, libraire, 26, r. de l'ancienne-Comédie, et les prin. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.

Du même auteur : D'une cause fréquente et peu connue

D'ÉPUISSEMENT PRÉMATURÉ

Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche

et le traitement de cette insidieuse maladie, est précédé de considérations générales

sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le

problème de la population, avec des observations de guérison. 1 vol. de 600 pages.

Prix : 5 fr.; par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les MALADES peuvent se TRAITER eux-mêmes

faire préparer les remèdes chez leur PHARMACIEN. — TRAITEMENTS, CONSULTATIONS

de midi à 2 heures, et PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)

ÉLIXIR

ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte,

lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, p^r 40 jours de traitement.

Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

A VENDRE

Vins vieux des premiers crus d'Albas.
Récoltes de 1825, 1830, 1832,
1834, 1840, 1841 et 1843.

S'adresser à M. BATAILLE, aîné,
propriétaire à Albas.

A VENDRE

Un beau Coupé-chaises d'occasion,
Essieux à patente, Tilburys à deux
roues, Phaéton neuf à quatre roues,
Harnais plaqués et ordinaires à de très
bons prix.

S'adresser à M. E. ESCUDÉ, carrossier,
galerie De Fontenille, à Cahors.

PASTILLES VICTORIA

DE J. WOTERSPOON ET C^o, FOURNISSEURS DE S. M. LA REINE D'ANGLETERRE.

Ces PASTILLES joignent à leur pureté et à leur saveur exquise la propriété d'être éminemment DIGESTIVES et de parfumer l'haleine.

Médailles d'honneur aux Expositions universelles de Paris de Londres.

PASTILLES de MENTHE ANGLAISE supérieures.

Au dépôt central, chez M. Vinet, pharmacien, à Cahors, et chez les Pharmaciens, Confiseurs et principaux Epiciers.

RÉMY, aîné, Tapissier,

GALERIE FONTENILLE, A CAHORS.

A l'honneur de prévenir le Public qu'on trouvera dans son magasin, à des prix réduits, une grande quantité de Papiers peints de la plus haute nouveauté. — On pourra choisir dans les prix de 40, 45, 50 et 60 cent., en colori; — de 70, 75 et 80 cent. en satiné mat; — de 3 fr. à 3 fr. 50 cent., des paysages de Chine, vues et autres d'un mètre de large. — Le sieur Rémy tient toujours les articles meubles, passementeries, dorures, descentes de lit, étoffes pour meubles, et un grand choix de chaises vernies, paille osier et autres; à 4 fr. 50 c. et 7 fr. Voltaires à 30 francs.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.